Samedi 8 Avril 1871. 55e Année. — N° 17. Samedi 8 Avril 1871.

Prix de l'Abonnement.

	UN AN.	SIX MOIS.
Ville de COMPIÈGNE....	12 fr.	6 fr. 50
OISE et départ. limitrophes	15	8 »»
Autres départ. et l'Algérie.	17	9 »»

On ne reçoit pas d'abonnement de 3 mois.

Le prix est payable d'avance.

L'abonnement n'est jamais interrompu, et il est considéré comme renouvelé, lorsqu'à l'expiration, on ne donne pas contr'ordre.

LE PROGRÈS DE L'OISE

COMPIÈGNE

Bureaux à Compiègne.

18, Rue des Petites-Ecuries.

Le PROGRÈS DE L'OISE paraît deux fois par semaine : le **mercredi** et le **samedi**.

Il est désigné pour publier dans l'arrondissement les **insertions judiciaires**.

Prix des Annonces.

La Ligne : Judiciaires, 20 c. — Volontaires, 25 c. Réclames, 50 cent.
Il n'y a pas d'annonce au-dessous de 1 fr. 25.

Compiègne, le 7 Avril 1871.

La lutte fratricide, qui a commencé dimanche entre Paris et Versailles, continuait encore hier jeudi, mais avec un avantage manifeste en faveur des troupes de Versailles.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

DE VERSAILLES POUR COMPIÈGNE.

Le chef du pouvoir exécutif à MM. les Préfets, Sous-Préfets, Généraux commandant les divisions et subdivisions, Procureurs Généraux, Procureurs de la République, et à toutes les autorités civiles et militaires.

CIRCULAIRE.

Le gouvernement vient de recevoir la dépêche télégraphique suivante qui devra être affichée dans toutes les communes de France :

Marseille, 5 avril 1871, à 1 h. 45 soir.

Le Général de Division à M. le Ministre de la Guerre.

J'ai fait mon entrée triomphale dans la ville de Marseille avec toutes mes troupes. J'ai été beaucoup acclamé. Mon quartier général est intallé à la Préfecture. Les délégués du comité révolutionnaire ont quitté individuellement la ville dès hier matin. Le Procureur Général près la cour d'Aix qui me donne le concours le plus dévoué lance des mandats d'amener contre eux dans toute la France. Nous avons 500 prisonniers que je fais conduire au château d'If. Tout est parfaitement tranquille en ce moment à Marseille.

Je vous remercie des renforts que vous m'annoncez. Ils me permettront dans très-peu de jours de diriger sur l'Algérie les quelques forces que j'en ai momentanément détournées.

Général ESPIVENT.

Ainsi l'insurrection est vaincue à Marseille et l'on peut être assurée qu'elle le sera bientôt dans la France entière.

—

Le 5 avril 1871, à 6 h. 30 m. soir.

Un nouveau et important succès vient de marquer le rétablissement successif de l'ordre, c'est la chute de la Commune à Marseille. Le général Espivent est entré à Marseille de vive force, en occupant la gare du chemin de fer et divers points de la ville. Restait la préfecture, bâtiment carré qui formait une sorte de citadelle. Les marins, débarqués de la frégate cuirassée qui stationnait devant Marseille ont pénétré, la hache d'abordage à la main, dans le bâtiment de la préfecture et fait cinq cents prisonniers, ont mis fin au règne des parodistes de la Commune. De nombreux coupables ont été arrêtés et justice est faite par l'application des lois.

Ainsi les grandes villes sont aujourd'hui ralliés au gouvernement librement élu du pays.

A Limoges s'est produite une émotion peu dangereuse, mais les communistes de cette ville, jaloux de se mettre à la hauteur des communistes de Paris, ont assassiné le colonel du régiment de cuirassiers qui était cantonné dans le département. La répression va suivre de près ce lâche assassinat.

Devant Paris nous avons achevé de couronner tout le plateau de Châtillon ; un feu de peu d'effet s'échange entre la redoute de Châtillon, conquise par les défenseurs de l'ordre, et les forts d'Issy et de Vanves. Le Gouvernement, soigneux d'épargner le sang de l'armée, n'a pu vouloir ordonner l'attaque de ces forts dont le sort est lié à celui de Paris et qui tomberont avec la grande capitale quand le moment en sera venu.

Les insurgés qui ne peuvent plus se dire vainqueurs, sont consternés ; ils se proscrivent les uns les autres, en attendant, qu'abandonnés de toute la population, ils trouvent la fin qu'ils ont méritée.

Tels sont les faits d'hier et d'aujourd'hui rapportés avec l'exactitude dont le gouvernement est résolu de ne jamais s'écarter.

Pour copie conforme :
Le Sous-Préfet de Compiègne,
E. GELLION-DANGLAR.

La journée du 5 avril.

—

LA BATAILLE

L'action semble engagée sur une plus grande étendue qu'hier.

Cependant la bataille paraît s'être un peu déplacée sur la gauche. Le fort d'Issy est beaucoup plus silencieux qu'hier.

En revanche, le fort de Montrouge, qui jusqu'ici n'avait tiré qu'à de rares intervalles, lance de nombreux projectiles dans la direction de Châtillon.

Quelques batteries placées entre le fort d'Issy et celui de Vanves donnent aussi de temps en temps.

Pendant la nuit.

Entre deux et trois heures du matin, les troupes de Versailles se sont avancées jusqu'au fort d'Issy et ont tenté de le prendre d'assaut.

Elles comptaient probablement surprendre les fédérés ; mais leur tentative est restée infructueuse.

Vivement repoussés, les Versaillais se sont repliés sur leurs positions.

Par contre, plusieurs assauts successifs, tentés avec beaucoup d'opiniâtreté par les gardes nationaux contre le plateau de Châtillon, n'ont pu aboutir qu'à une retraite en désordre.

Dès la première heure, ce matin, le fort de Vanves commence une vigoureuse canonnade.

La riposte.

Châtillon et Meudon ripostent toujours d'une façon formidable aux forts d'Issy et de Vanves que les fédérés occupent.

Les artilleurs de Versailles, envoient dans les retranchements des gardes nationaux des boîtes à mitraille qui éclatent en l'air comme les fusées de feu d'artifice, projectiles dont les éclats sont très dangereux.

La situation des deux côtés est la même qu'hier ; personne n'a gagné un pouce de terrain.

Les Versaillais sont toujours très forts dans leurs positions.

Les fédérés font ce qu'ils peuvent, mais jusqu'alors ils sont impuissants pour forcer de ce côté-là le passage de Versailles.

Vingt mille gardes nationaux campent à Issy, en attendant le moment favorable.

Plusieurs attaques du plateau de Châtillon, ont eu lieu ce matin, mais toutes ont été repoussées avec perte.

Rue de Vaugirard.

Depuis dix heures du soir jusqu'à cinq heures du matin, les habitants de la rue de Vaugirard entendent passer de l'artillerie et des soldats.

Dans la journée, l'animation est très grande aussi dans ce quartier.

Voitures d'ambulance, omnibus requis, fourgons de munitions, estafettes et gardes nationaux font un va et vient continuel.

Nous voyons à la porte d'Issy de pauvres femmes en larmes, cherchant à se renseigner sur le sort de leur maris.

Ce matin, trois de ces malheureuses, ayant pu franchir le pont levis, malgré la surveillance des sentinelles, ont eu l'imprudence de s'approcher trop près des forts ; elles ont été atteintes par des projectiles, l'une d'elles, dit-on, aurait été mortellement blessée.

Le combat de Sèvres.

Une affaire a eu lieu au pont de Sèvres, la nuit dernière, vers onze heures du soir.

Le 173e bataillon, allant en reconnaissance a été surpris par les troupes de Versailles. Ce bataillon a été mis en déroute par les mitrailleuses de leurs adversaires, qui s'attendaient à une faite dans ces parages.

Ce fut, au premier coup, un sauve-qui-peut général ; plusieurs gardes ont été tués ou blessés.

Le matin.

A cinq heures trente-cinq minutes, un formidable coup de canon nous réveille. Deux détonations qui se suivent si rapidement qu'on les croirait simultanées, nous rappellent l'époque triste, mais encore glorieuse, à laquelle — en dépit de l'ineptie de nos généraux — il nous semblait possible de triompher des hordes allemandes.

De la rue des Martyrs et des étages supérieurs, la canonnade s'entend avec une telle netteté et une si grande intensité que l'on pourrait croire la place Clichy bombardée par les forts du Nord. Mais ce n'est qu'un « effet de vent, » car à peine descendu dans la rue, nous n'entendons plus rien, et il nous faut aller jusqu'au Trocadéro pour nous souvenir que la France est en état de guerre.... civile.

Rue de Longchamps, nous rencontrons une civière que portent quatre gardes nationaux du 72e bataillon.

Un instant après, passent à nos côtés une de nos voitures dans laquelle se trouve un jeune homme de la classe 1870, soldat au 2e d'artillerie, qui, en combattant aux côtés des fédérés, a eu le pied gauche emporté et la cuisse droite fracassée. Trois gardes très grièvement blessés sont amenés avec lui.

Les ambulanciers continuent à se plaindre des procédés... prussiens de pas mal de citoyens factionnaires qui opposent à la mission toute de dévouement qu'ils se sont imposée des difficultés inconcevables.

Des renseignements qui nous sont fournis, il résulterait, en effet, que « la grande colère » de ces citoyens provient de la présence, dans les voitures, des frères de la doctrine chrétienne. Nous croyons pouvoir affirmer que, si les défenseurs de la Commune pouvaient trouver, pour remplacer dans les ambulances de la presse, les charitables et dévoués congréganistes, des libres penseurs en nombre suffisant, l'administration, elle, ne refuserait pas leurs services.

Au Trocadéro.

A sept heures et demie, le Trocadéro s'anime. Un grand nombre de piétons, des cavaliers, des personnes en voiture examinent, de ces hauteurs, les forts d'Issy et de Vanves, le Moulin-de-Pierre, Châtillon et Meudon qui ont ouvert un feu d'enfer. Meudon tire avec violence sur Vanves qui répond énergiquement.

Dans la foule on commente l'édit de M. Cluseret (appel des hommes de 17 à 35 ans.)

Un jeune lieutenant d'infanterie de marine se livre à un excès d'hilarité qu'il ne cherche nullement à dissimuler, en lisant dans l'édit sus-indiqué : « Quand les compagnies *agiront en dehors du service*, les officiers toucheront la solde de leur grade dans l'armée. »

— Sarpejeu, dit-il, c'est le cas d'agir vingt-quatre heures par jour, *en dehors du service*. Je n'en ferais jamais, moi, si j'étais de la garde nationale.

A dix heures et demie, deux industriels arrivent avec trois appareils télescopiques qu'ils mettent généreusement à la disposition du public, moyennant la faible redevance de 25 centimes ; on est admis à braquer à volonté leurs instruments sur les divers points du théâtre de la lutte. Par malheur, un léger brouillard s'étend du plateau de Châtillon aux fort, et les lunettes ne servent qu'à faire gagner de l'argent à leurs propriétaires.

Sans instruments auxiliaires, les oreilles perçoivent à merveille ces détonations non interrompues des pièces d'artillerie, et l'on voit de tous côtés la fumée des coups tirés et celle des obus qui éclatent. Le tir des Vanves est précipité. On sent qu'il se voit fortement menacé. Mais il n'est pas besoin d'être expert en matière de balistique pour s'apercevoir que ses projectiles frappent un peu à tort et à travers et que ses artilleurs auraient besoin d'aller à l'école. A midi et demie, une fumée persistante qui s'étend sur tout le fort donne à croire à un incendie des casernes par les batteries de Meudon. Cette fumée intense provient uniquement de la continuité du tir.

Vers deux heures, la canonnade est d'une violence épouvantable. En descendant vers la Seine, on entend très distinctement des feux à volonté d'infanterie.

Le chemin de ceinture marche toujours.

La foule grossit sans cesse sur le Trocadéro.

A Courbevoie.

Trente mille hommes sont massés en ce moment au rond-point de Courbevoie, presque sous le feu du Mont-Valérien.

Cependant, les canons du fort, que cette nuit et particulièrement ce matin, s'étaient fait entendre, restent muets devant cette masse.

On s'attend, d'un moment à l'autre, à une action très vive de ce côté.

Les pièces d'artillerie, qui étaient en dehors de la Porte-Maillot, viennent d'être transportées sur l'avenue de Neuilly.

Episodes.

Un artilleur que nous rencontrons sur les boulevards extérieurs, près de Montmartre, raconte que dans la matinée les troupes de Versailles ont fait prisonnier un bataillon de gardes nationaux presque tout entier qui s'était aventuré au bas du plateau de Châtillon.

Le même soldat annonce qu'à l'heure qu'il est, quarante pièces de canon, mises en batterie sur le plateau, mettent les troupes de Versailles à même de défier toute attaque de vive force.

Ce matin, vers onze heures, une dizaine de fourgons, chargés de tonneaux de poudre, passaient sur le boulevard de La Chapelle, accompagnés de gardes nationaux.

Ces munitions ont été dirigées sur les forts d'Issy et de Vanves.

Nous avons rencontré aujourd'hui, à Montmartre, plusieurs gardes nationaux coiffés du bonnet phrygien, quelques bataillons, dit-on, ont l'intention d'adopter cette coiffure républicaine.

—

Un rédacteur du *Siècle* raconte :

A une heure, aujourd'hui mercredi, nous nous sommes présenté à la gare du Nord, et nous avons demandé un billet pour Saint-Denis. On nous l'a refusé, attendu que depuis ce matin les gardes nationaux de faction ne laissent sortir de Paris que les vieillards, les femmes et les enfants. Malgré nous, l'idée du blocus prussien nous est revenue à l'esprit.

Forcé d'ajourner notre voyage, nous nous sommes contenté d'une excursion du côté de l'avenue de Neuilly, après avoir parcouru le quartier de la Chapelle, où il n'y a rien à signaler, si ce n'est que nous avons cru remarquer un peu de consternation au sein de la foule.

L'aspect de l'avenue de Neuilly est le même : barricade au centre, armée de quelques pièces d'artillerie. Sur le pont, masse compacte de gardes nationaux fédérés. Le Mont-Valérien est silencieux. Depuis lundi aucun engagement n'a eu lieu de ce côté.

En revanche, la lutte est vive du côté de la zone qui s'étend de Châtillon à la terrasse de Meudon.

Ici, c'est l'artillerie qui joue le principal rôle ; le combat a lieu entre les forts de Vanves et d'Issy et les nombreuses batteries de position établies sur les hauteurs qu'occupent les troupes de Versailles.

Du Trocadero, où nous sommes, nous distinguons parfaitement, à l'aide d'une longue-vue, six batteries qui couvrent de leurs feux celles des fédérés.

Les forts ripostent vigoureusement, mais il est difficile à cette distance d'apprécier le résultat du tir de part et d'autre. De temps en temps, on entend le crépitement lointain de la fusillade en avant du bois de Clamart. Il n'y a pas d'engagement sérieux, ce sont des feux de tirailleurs.

Deux pièces de canon venant de Grenelle traversent le Champ de Mars ; elles n'ont pas de culasse On dit qu'elles ont été démontées lundi dans l'affaire du Bas-Meudon.

Ce soir, à sept heures, deux bataillons de fédérés descendent avec armes et bagages la rue de Rivoli, se dirigeant vers la place de la Concorde. La musique joue l'air des *Pompiers de Nanterre*.

La Journée du Jeudi 6.

Voici les divers récits des événements de la journée d'hier jeudi, empruntés au *Siècle* :

Ce matin, à onze heures, des troupes de Versailles, suivies de plusieurs batteries et de mitrailleuses, arrivaient à Courbevoie. Après une heure de repos, l'artillerie prenait position sur les deux côtés de la demi-lune, deux compagnies étaient lancées en tirailleurs, et le feu commençait.

Les fédérés qui gardaient le pont de Neuilly avaient leur avant garde retranchée dans les premières maisons de Courbevoie.

Dès le commencement de l'action, la fusillade a été vive de part et d'autre ; elle a continué jusqu'à une heure avec une intensité croissante.

L'artillerie établie derrière la barricade du pont de Neuilly a répondu aux batteries de Courbevoie avec une égale ardeur. Le Mont-Valérien, que l'on disait avoir reçu l'ordre d'observer la neutralité, se met de la partie.

Les boîtes à mitraille et les obus pleuvent sur l'avenue de Neuilly et sur le bois de Boulogne, dans la direction de la porte Maillot.

Tout le monde rentre chez soi. Les gardes nationaux s'abritent au coin des rues et dans les maisons.

Le bruit de la fusillade et de la canonnade prend des proportions considérables.

Ne pouvant nous rendre en droite ligne au pont de Courbevoie, nous nous engageons dans une rue parallèle, à gauche. Des balles sifflent dans l'air, et, sans nous rendre compte de ces sifflements insolites, nous continuons de marcher dans la direction de la Seine.

Pour nous soustraire aux projectiles, nous nous éloignons de ces parages et gagnons le bois de Boulogne.

Les soldats de Versailles étaient postés sur la rive gauche de la Seine et tiraillaient sur les maisons et dans les rues, qu'ils prenaient en enfilade ; ils étaient descendus des hauteurs de Puteaux pour prendre en écharpe les fédérés qui gardaient la barricade. Mais ces derniers, embusqués aux fenêtres et derrière des murs, ripostent avec assez d'entrain ; quelques-uns cependant, intimidés par les détonations simultanées et surtout par les obus, remontent l'avenue en s'abritant le long des maisons. Une compagnie, postée à l'entrée d'une rue latérale, les apostrophe par le mot de lâches et les force à rester.

La chaussée de l'avenue de Courbevoie était complètement déserte depuis le pont jusqu'au rond-point. Seulement on apercevait, sur les contre-allées et le long des maisons, des lignes noires et mouvantes : c'étaient des soldats.

Nous rentrons par la porte Maillot. On arme de canons les remparts faisant face à l'avenue de Neuilly ; en outre, on établit des pièces de campagne en dehors et sur les côtés de la porte.

Le Mont-Valérien continue d'envoyer des boîtes à mitraille dans différentes directions. On en voit éclater sur le pont de Courbevoie, à l'entrée de la porte de Neuilly et dans le bois de Boulogne. Les projectiles sont projetés à de très-grandes distances. Une des balles a pénétré par une fenêtre d'une maison située avenue Hurich, 58, et a frappé un lambris ; elle portait l'empreinte de la dorure.

Des groupes de femmes et d'enfants, inconscients du danger, stationnent dans les avenues non loin des remparts. Heureusement que les officiers de la garde nationale pourvoient à leur sécurité en les faisant éloigner et en établissant des factionnaires à toutes les issues.

Les pièces de rempart tonnent et répondent aux batteries de Courbevoie. Les obus pleuvent dans l'avenue de Neuilly et sur les maisons.

Bientôt, du point qui nous sert d'objectif, s'élèvent des tourbillons de fumée ; un instant après, on entend le bruit sinistre d'une mitrailleuse. Où tire-t-on ? sur la barricade ; mais nous ne voyons là que cinq artilleurs occupés à la manœuvre des pièces. Tous les gardes nationaux sont à l'abri, souvent en train de tirailler sur les maisons de l'autre côté de l'eau, dans lesquelles les soldats de l'armée de Versailles se sont établis.

De temps en temps, un tourbillon de fumée s'élève, et le même bruit strident se renouvelle.

On craint un mouvement de Versailles par le bois de Boulogne. Une compagnie de la garde nationale part en éclaireurs et disparaît sous les arbres.

Les gardes nationaux montés sur les remparts s'apprêtent à soutenir les tirailleurs au cas où ils seraient poursuivis.

Une foule immense envahit l'avenue de la Grande-Armée. L'émotion est grande, on ne rencontre que des visages anxieux. L'effet des mitrailleuses impressionne vivement les femmes, quelques-unes ont des larmes aux yeux.

Un obus éclate à la porte Maillot. Cet obus est bientôt suivi de plusieurs autres ; plusieurs tombent dans l'avenue de la Grande-Armée.

En vue d'éviter des malheurs, les gardes nationaux refoulent les curieux à grand'peine dans la direction de l'Arc de-triomphe ; d'autres font ouvrir les volets. Toutes ces mesures produisent une émotion indescriptible sur la foule qui se retire lentement.

Des voitures d'ambulance se dirigent au grand trot par la porte Uhrich.

A trois heures et demie, une batterie descend avec ses caissons l'avenue de la Grande-Armée et sort par la porte Maillot. On braque les pièces sur les maisons de Courbevoie et de Puteaux.

La demi-lune ne tire plus et cependant les obus continuent de pleuvoir. D'où viennent-ils ? est-ce du Mont-Valérien ou de Puteaux ? Peut-être sont-ils lancés de plusieurs directions.

On aperçoit sur l'avenue de Neuilly un individu qui apparaît à l'œil nu comme un point noir. Il va et vient, sans paraître s'inquiéter du danger qu'il court ; il ramasse des éclats d'obus.

A cinq heures, le feu des troupes de Versailles se rapproche. Quelques gardes nationaux font évacuer l'avenue de Neuilly jusqu'à l'Arc-de-Triomphe. Un obus vient éclater en pleine avenue.

A sept heures, nous quittons les lieux. Nous ne voyons plus dans le clair-obscur que la flamme qui sort de la gueule des pièces et la fumée qui l'entoure.

Nous remarquons en rentrant que le feu des bastions redouble de vigueur.

Le combat ayant été surtout un combat d'artillerie, il y a eu hier peu d'hommes mis hors de combat.

DERNIÈRE HEURE

A la fin du jour, le combat a cessé.

Les fédérés manquaient de munitions et d'artillerie.

Aux dernières heures, les combattants n'étaient séparés que par le pont de Neuilly. Les troupes de Versailles faisaient la fusillade par les fenêtres des maisons du quai.

Les pertes sont très grandes du côté de la garde nationale. Le commandant du 94e bataillon a été très grièvement blessé.

A huit heures du soir, les bombes éclatent encore dans l'avenue de Neuilly.

Des bataillons et des batteries d'artillerie rentrent par la Porte-Maillot...

Nouvelles de Versailles.

Il est arrivé à la gare des Chantiers un convoi d'artillerie composé de pièces de gros calibre et de canons de marine. Un nouveau régiment de cuirassiers revenant d'Allemagne campe au Plessis-Piquet.

—

Le général Vinoy, qui dirige toutes les opérations militaires, est parti de Versailles aujourd'hui à midi, se dirigeant du côté de Courbevoie, pour assister à l'action engagée sur ce point.

—

Le bruit courait que dans la matinée les fédérés s'étaient emparés de Choisy-le Roi et qu'ils étaient en marche sur Versailles par la route de Louis XIV. Ce bruit était entièrement controuvé.

—

Les prisonniers fédérés, au nombre de 3,000, ont été internés au camp de Satory. On s'occupe de rechercher et constater leur identité. Le conseil des ministres tenu hier au soir a décidé de les diriger provisoirement sur un des ports de l'Ouest.

COMMUNE DE PARIS

Citoyens,

Chaque jour les bandits de Versailles égorgent ou fusillent nos prisonniers, et pas d'heure ne s'écoule sans nous apporter la nouvelle d'un de ces assassinats.

Les coupables, vous les connaissez ; ce sont les gendarmes et les sergents de ville de l'empire, ce sont les royalistes de Charette et de Cathelineau qui marchent contre Paris au cri de *Vive le Roi* et drapeau blanc en tête.

Le gouvernement de Versailles se met en dehors des lois de la guerre et de l'humanité, force nous reste d'user de représailles.

Si, continuant à méconnaître les conditions habituelles de la guerre entre peuples civilisés, nos ennemis massacrent encore un seul de nos soldats, nous répondrons par l'exécution d'un nombre égal ou double de prisonniers.

Toujours généreux et juste même dans sa colère, le peuple abhore le sang comme il abhorre la guerre civile ; mais il a le devoir de se protéger contre les attentats sauvages de ses ennemis, et, quoi qu'il lui en coûte, il rendra œil pour œil et dent pour dent.

Paris le 5 avril.

La Commune de Paris.

—

Voici un décret que les dictateurs de la première République n'auraient pas désavoué :

La Commune de Paris,

Considérant que le gouvernement de Versailles foule ouvertement aux pieds les droits de l'humanité comme ceux de la guerre ; qu'il s'est rendu coupable d'horreurs dont ne sont même pas souillés les envahisseurs du sol français ;

Considérant que les représentants de la Commune ont le devoir impérieux de défendre l'honneur et la vie des deux millions d'habitants qui ont remis entre leurs mains le soin de leurs destinées ; qu'il importe de prendre sur l'heure toutes les mesures nécessitées par la situation ;

Considérant que des hommes politiques et des magistrats de la cité doivent concilier le salut commun avec le respect des libertés publiques,

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée.

Art. 2. Un jury d'accusation sera institué dans les vingt-quatre heures pour connaître des crimes qui lui seront déférés.

Art. 3. Le jury statuera dans les quarante-huit heures.

Art. 4. Tous accusés retenus par le verdict du jury d'accusation seront les otages du peuple de Paris.

Art. 5. Toute exécution d'un prisonnier de de guerre ou d'un partisan régulier de la commune de Paris sera, sur-le-champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus en vertu de l'article 4, et qui seront désignés par le sort.

Art. 6. Tout prisonnier de guerre sera traduit devant le jury d'accusation, qui décidera s'il sera immédiatement remis en liberté ou retenu comme otage.

—

La note suivante a été adressée hier aux représentants, à Paris, des puissances étrangères par le citoyen Pascal Grousset, membre de la Commune aux relations extérieures :

« Le soussigné, membre de la Commune de Paris, délégué aux relations extérieures, a l'honneur de vous notifier officiellement la constitution du Gouvernement communal de Paris.

« Il vous prie d'en porter la connaissance à votre Gouvernement, et saisit cette occasion de vous exprimer le désir de la Commune de resserrer les liens fraternels qui unissent le peuple de Paris au peuple N***.

« Agréez, etc.

« PASCAL GROUSSET.

« Paris, le 5 avril 1871. »

Proclamation de la Commune au peuple de Paris.

Citoyens,

Les monarchistes qui siégent à Versailles ne vous font pas une guerre d'hommes civilisés : ils vous font une guerre de sauvages.

Les Vendéens de Charette, les agents de Piétri, « fusillent les prisonniers, égorgent les blessés, tirent sur les ambulances ! »

Vingt fois les misérables qui déshonorent l'uniforme de la ligne ont levé la crosse en l'air, puis, traîtreusement, ont fait feu sur nos braves et confiants concitoyens.

Ces trahisons et ces atrocités ne donneront pas la victoire aux éternels ennemis de nos droits.

Nous en avons pour garantie l'énergie, le courage et le dévoûment à la République de la garde nationale.

Son héroïsme et sa constance sont admirables.

Ses artilleurs ont pointé leurs pièces avec une justesse et une précision merveilleuses.

Leur tir a plusieurs fois éteint le feu de l'ennemi, qui a dû laisser une mitrailleuse entre nos mains.

Citoyens,

La Commune de Paris ne doute pas de la victoire.

Des résolutions énergiques sont prises.

Les services, momentanément désorganisés par la défection et la trahison, sont, dès maintenant, réorganisés.

Les heures sont utilement employées pour votre triomphe prochain.

La Commune compte sur vous, comme vous pouvez compter sur elle.

Bientôt il ne restera plus aux royalistes de Versailles que la honte de leurs crimes.

A vous, citoyens, il restera toujours l'éternel honneur d'avoir sauvé la France et la République.

Gardes nationaux,

La Commune de Paris vous félicite, et déclare que vous avez bien mérité de la République.

Paris, 4 avril 1871.

La Commission exécutive :

BERGERET, DELESCLUZE, DUVAL, EUDES, FÉLIX PYAT, G. TRIDON, E. VAILLANT.

—

On lit dans le *Soir* :

Nous recevons de la Commune de Paris la communication suivante :

« La lutte a été vive cette nuit sur le plateau de Châtillon et dans le voisinage du fort de Vanves.

« La 5e légion de la garde nationale a bravement fait son devoir, et dans les dix bataillons qui la composent on n'a vu ni défection ni hésitation. Nous connaîtrons ce soir le nombre des morts et des blessés.

« Le 248e bataillon, dont l'armement complet ne datait que de la veille, arrivé à une heure du matin sur le terrain de la lutte, a été aussitôt engagé. On nous désigne parmi les morts le capitaine Sirauf.

« Le capitaine Noé aurait été blessé, et le capitaine adjudant-major Henri Règère, commandant par intérim, aurait été contusionné à la cuisse par une balle qui a traversé ses vêtements.

« A neuf heures du matin, bien que nos positions fussent partout défendues de manière à ne laisser aucune inquiétude, le général Cluseret, d'accord avec la commission exécutive, a décidé de faire rentrer dans Paris les troupes, dont l'organisation va être modifiée.

« Le colonel La Cecilia a été chargé de faire exécuter ce mouvement, qui aura dû être bien douloureux pour nos braves bataillons. »

—

On lit dans le *Mot d'Ordre* :

Nous voudrions pouvoir mentir, mais nous ne mentirons pas. Nos gardes nationales, en proie à des chefs aussi pleins de courage que d'inexpérience, ont été débusquées de toutes ou presque toutes leurs positions, et ont vu échouer à peu près toutes leurs attaques. Le général Duval, le général Henri ont été faits prisonniers avec une partie des bataillons qu'ils commandaient et fusillés sans merci.

Notre cher et mille fois cher ami Flourens, qui n'avait jamais annoncé, comme le traître Ducrot, qu'il reviendrait mort ou victorieux, n'est pas revenu victorieux, mais a été emporté mort. Depuis trois jours, les patriotes les meilleurs et les plus utiles tombent sous les balles des anciens sergents de ville de Piétri, devenus les cent-gardes de Thiers, et si l'héroïsme de nos combattants affirme la République, on ne peut nier qu'il la décapite. Voilà la vérité.

Eh bien ! nous devons le dire et nous le disons : Tous ces désastres ont leur origine dans l'incroyable légèreté qui a présidé aux opérations militaires. La garde nationale, bien fortifiée dans Paris, attendait l'arme au pied une attaque qui ne venait pas : où était la nécessité de la faire marcher sur Versailles ? D'où sort ce plan bizarre qui consiste à faire passer trente mille hommes sous le feu plongeant du mont Valérien ? Qu'espéraient les stratèges auteurs de ces sanglants enfantillages ? Croyaient-ils que ces gendarmes allaient fraterniser et que les artilleurs allaient tirer à blanc ? Au moins était-il élémentaire de s'assurer des dispositions des marins et des sergents de ville avant de céder à l'enthousiasme de ceux qui voulaient marcher en avant. — H. Rochefort.

—

On nous annonce qu'un comité composé de députés ou anciens députés de Paris, unis aux membres de l'ancienne municipalité, se rendra ce matin à Versailles.

L'intention de ce comité serait de demander un armistice de deux jours, pour préparer une conciliation et en déterminer les bases. (*Moniteur universel.*)

Les arrestations.

On lit dans l'*Univers* :

Cette nuit, une bande de gardes fédérés a fait irruption, vers une heure, dans l'établissement des pères jésuites, rue Lhomond. Pour se faire annoncer, les fédérés ont tiré dans la rue plusieurs coups de fusil, menaçant d'amener un canon si l'on hésitait un seul moment à leur ouvrir les deux battants. Une fois entrés, et sans autre mandat que leur bon plaisir, ces messieurs de la commune ont mis tous les pères en état d'arrestation, ont fouillé la maison de fond en comble, brisant à coups de fusil portes et meubles, saccageant les instruments du cabinet de physique, etc. Puis ils sont descendus dans les caves et, pendant qu'un certain nombre d'entre eux organisaient le pillage et se gorgeaient du vin destiné aux élèves et au personnel de la maison, les autres emmenaient à la préfecture de police, dans un omnibus réquisitionné, le père Ducoudray, supérieur, et sept autres pères.

Les mêmes faits se sont passés, nous dit-on, chez les pères du Saint-Esprit et les pères dominicains, qui ont été pareillement conduits en prison.

—

Le *Cri du Peuple* annonce que M. Darboy, archevêque de Paris, aurait été arrêté « sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'Etat. »

Le bruit court que M. Deguerry, curé de la Madeleine, aurait été également arrêté.

Arrestation de M. Deguerry.

Il s'est passé cette nuit, dans un des quartiers du centre de Paris, à cent pas de la place Vendôme, un fait qui n'a pas besoin d'être qualifié.

A deux heures du matin, une dizaine de gardes nationaux, conduits par un jeune officier, se présentèrent à la porte de la maison attenant à l'Assomption, et qui sert de presbytère au curé de la Madeleine.

Après avoir agité en vain la sonnette, ils sommèrent le concierge d'ouvrir, et n'ayant pas obtenu de réponse, ils se mirent en devoir d'enfoncer la porte à coups de crosse.

Comme l'opération ne réussissait pas, « allons chercher un canon ! » fit l'un d'eux, entraînant deux de ses compagnons vers la place Vendôme.

Ils ne rapportèrent pas un canon, mais une pince, et aussitôt les coups redoublèrent sur la porte, entremêlés de jurons et de cris de colère.

Les carreaux de la maison volaient en éclats.

Les battants s'ouvrirent enfin... Mais, dans le vestibule, obscurité complète ; on dut aller quérir une lanterne, et l'on se mit en devoir d'enfoncer la seconde porte. Elle céda bientôt, et l'on trouva derrière une vieille femme plus morte que vive, qui cependant refusa de fournir aucun renseignement sur son maître.

Les gardes nationaux se répandirent alors dans la maison, dont les fenêtres s'éclairèrent

subitement, et procédèrent au déménagement des objets précieux.

Les ornements du culte, l'argenterie, le linge, furent successivement emballés et placés dans une voiture réquisitionnée à cet effet.

Les perquisitions se continuèrent jusqu'à six heures et demie du matin, du grenier à la cave.

A cette heure, le vénérable curé de la Madeleine fut amené dans la rue.

Ce grand vieillard aux longs cheveux blancs, qui porte si gaillardement ses soixante-quatorze ans, jeta un regard de tristesse vers sa maison dévalisée, puis monta silencieusement avec deux gardes nationaux dans une voiture qui s'éloigna aussitôt.

Cependant les passants commençaient à s'attrouper dans la rue Saint-Honoré, et à protester contre ces actes. Les gardes nationaux sortirent peu à peu de la maison et fermèrent la porte tant bien que mal.

Cependant les preuves de l'effraction ne pouvaient être effacées complètement, et toute la matinée les groupes, où l'on remarquait de pauvres femmes qui vivent de la charité de M. Deguerry, manifestaient hautement leur indignation. (*Le Soir.*)

Les prêtres arrêtés.

On s'entretient beaucoup des arrestations faites dans le monde ecclésiastique. Les personnes arrêtées jusqu'à ce jour seraient : MM. l'archevêque de Paris, le curé de la Madeleine, de Saint-Séverin, le général des Jésuites et plusieurs personnes appartenant à la maison de la rue des Postes.

Voici en quels termes la *Sociale*, qui paraît bien renseignée sur ce point, raconte l'arrestation de l'archevêque de Paris, avant hier, à quatre heures, en son hôtel de la rue de Grenelle :

« La maison était cernée depuis la veille ; après de longues recherches, on le trouva caché.

« Conduit à la préfecture, il demanda d'abord à voir un autre prêtre, curé à Plaisance, nouvellement arrêté à la suite de la découverte de deux cadavres dans les caveaux de son église. Il fut ensuite conduit dans le cabinet du délégué civil, le citoyen Rigault, qui procéda avec ce sang-froid glacial qui lui est particulier à l'interrogatoire du prévenu.

« Au début, M. Darboy essaya de faire le bon apôtre.

« Il levait les yeux au ciel et appelait les assistants : Mes enfants !

« Le citoyen Rigault l'interrompit aussitôt pour lui faire remarquer qu'il était non devant des enfants, mais devant des magistrats.

« M. Darboy se le tint pour dit. »

L'arrestation de M. Assi.

On a raconté l'arrestation de M. Assi dans divers journaux et on l'a expliquée de divers manières. Aucune n'est absolument exacte.

M. Assi n'est pas regardé dans son entourage comme un homme sérieux. Il appartient à ces natures qui veulent plaire à tout le monde, même à leurs ennemis. La conséquence de cette disposition d'esprit, c'est un certain abandon qui à certains moments devient compromettant.

On parle de correspondances trouvées dans les papiers de la préfecture de police, dont tous les dossiers, paraît-il, n'ont pas été brûlés.

Son arrestation est provisoire ; il n'a rien à redouter de ses collègues, et il est assez insinuant pour se tirer d'affaire.

Nous apprenons, par la *Cloche*, qu'il serait parvenu à s'évader.

La *Cloche* ajoute :

« Il paraît qu'à la suite des froissements perpétuels entre son autorité et l'autorité usurpée du Comité central, qui reste plus que jamais en fonctions, la Commune tout entière serait sur le point de donner sa démission.

Les journaux le *Constitutionnel*, le *Journal des Débats*, *Paris Journal* et le *Pays* ont reçu ce matin du Comité de sûreté générale l'ordre de cesser leur publication.

Voici dans quels termes est conçu l'ordre donné à cet égard.

Secrétériat particulier du préfet de police

Paris, le 4 avril 1871.

Ordre au citoyen Decrin, commissaire de police de la Commune de Paris, d'avoir à se rendre immédiatement à l'imprimerie du *Constitutionnel*, à l'effet d'y détruire la composition, mettre les scellés sur les presses et généralement prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher le journal de paraître.

Interdiction est faite à l'imprimeur de continuer à faciliter la publication de ladite feuille en la faisant composer et imprimer.

Tout commandant de la force publique est requis d'avoir à prêter main-forte à l'exécution du présent ordre.

Les membres du Comité de sûreté générale,

TH. FERRÉ, RAOUL RIGAULT, L. CHALAIN.

Le *Monde*, l'*Union*, le *Français* et l'*Ami de la France*, ont suspendu d'eux-mêmes leur publication.

Un corps d'armée est en voie de formation à Cambrai sous les ordres du général Clinchamp. Les officiers arrivant d'Allemagne sont au fur et à mesure dirigés sur ce corps.

Avant-hier, à trois heures de l'après-midi, la Banque de France a remis une somme de 500,000 francs au délégué de la Commune.

Ce troisième versement a été effectué avec le consentement du gouvernement de Versailles. (*Soir.*)

Plus de cent marins ont répondu mercredi à l'appel du *Journal officiel*.

Ils se sont réunis dans l'après-midi à l'extrémité de l'île Saint-Louis, où est amarrée la flotille de canonnières, et se sont fait inscrire après avoir montré leurs papiers d'identité.

Quelques-uns ont pris place sur la plus petite canonnière démunie de son canon, qu'un bateau-mouche a remorquée jusqu'au Point-du-Jour, où elle doit être réarmée et mise en état de fonctionner bientôt.

On s'occupe de réparer les machines à vapeur de ces huit canonnières, qui composent la flottille en question.

On lit dans le *Bien public* :

Un artilleur qui arrive du lieu du combat paraît fortement découragé et n'a que peu de confiance dans l'artillerie de la garde nationale.

— Ils font beaucoup de bruit pour rien, dit il ; ils tirent pour tirer, sans pointer. Ils ne savent pas charger leurs canons. Ils menacent à chaque instant de les faire éclater. Les autres, ajoute-t-il, ont sur le plateau quarante pièces qui nous culbuteront quand ils le voudront.

Le même artilleur raconte que dans la matinée les troupes de Versailles ont fait prisonnier un bataillon de gardes nationaux presque tout entier qui s'était aventuré au bas du plateau de Châtillon.

On lit dans le *Mot d'Ordre* :

Jeudi, à dix heures du matin, le peuple a brûlé l'échafaud sur le boulevard Voltaire. L'idée était bonne et le boulevard bien choisi, Mais à quoi bon, je le demande, cet auto-da-fé accompli sur les bois de justice, si, en détruisant l'échafaud, nous conservons la peine capitale, avec cette seule nuance que la guillotine est remplacée par le chassepot.

H. Rochefort.

On lit dans *le Cri du Peuple* :

Le général Henry n'a pas été fusillé.

Il est écroué à la caserne d'artillerie de la place d'Armes, à Versailles.

Peu après son emprisonnement, l'amiral Fourrichon et le vice-amiral Saisset se sont rendus auprès de lui.

Le général Henry est un garçon de vingt-quatre à vingt-cinq ans environ.

Il avait la tête nue et portait une capote ornée aux manches de cinq galons blancs.

On fit venir un officier de gendarmerie, qui reconnut parfaitement le général Henry en la personne du détenu.

Avant de quitter la cellule, l'amiral Saisset demanda au chef des fédérés ce qu'il désirait.

— Du tabac et du vin, répondit ce dernier.

— C'est bien, votre désir sera satisfait.

Nouveaux détails sur la mort de Flourens

Nous recevons d'une personne en qui nous avons la plus entière confiance les détails qui suivent sur la mort de Flourens. Cette personne était sur les lieux à cinq heures, et l'événement avait eu lieu vers deux heures. Ces détails corroborent de tous points le récit que nous donnions hier matin.

Flourens était à Rueil avec une partie de ses bataillons ; 1,500 à 2,000 hommes environ occupaient le village dans lequel ils avaient pénétré par la voie du chemin de fer et par la grande route de Cherbourg sans éprouver aucune résistance, les patrouilles de chasseurs se repliant à grande distance devant les gardes nationaux de la Commune.

Deux barricades, de médiocre hauteur, avaient été faites sur la route de Cherbourg, et une soixantaine (soixante-quatre, dit-on), de gardes nationaux s'étaient avancés de Rueil jusqu'à l'entrée de Bougival. Quatre de ces gardes s'étaient même aventurés jusqu'à l'église et y avaient planté le drapeau rouge ; ils attendaient, disaient-ils, le reste de la colonne, et toute l'armée de la Commune devait être à cinq heures à Versailles. La colonne ne vint pas, et la plupart de ces gardes avancés furent enveloppés par la cavalerie.

L'infanterie, qui survint vers deux heures de l'après-midi, chassa, après une fusillade de peu de durée, ceux qui occupaient Rueil ; les fuyards se retirèrent en grand désordre, les uns par Nanterre, les autres derrière la voie du chemin de fer dont le remblai les abritait des obus du moulin Hérode.

Flourens avait, pendant cette action, dit à plusieurs reprises qu'il éprouvait un violent mal de tête, et était entré dans la maison, les uns disent d'un marchand de vin, les autres d'un tireur de sable. Il y était encore lorsque la troupe occupa le village. Des gendarmes, cherchant ceux qui s'étaient cachés pour les faire prisonniers, pénétrèrent dans cette maison.

Flourens, qui avait coupé sa barbe, était caché dans la seconde chambre de la maison ; il devait être facilement reconnu à son costume et à ses nombreux galons comme un des chefs de l'armée de la Commune. — « Rendez-vous » lui dit un gendarme — suivant une première version qui a cours dans le pays, Flourens aurait répondu : « je me rends, » et tire un coup de pistolet. Selon une version, il aurait tiré sans répondre. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'un gendarme reçut la balle dans le côté. Aussitôt un des camarades de ce gendarme ripostait avec son sabre et atteignait M. Flourens dans l'estomac, et le troisième gendarme qui était entré lui appliquait sur la tête un coup qui fendit le crâne. Le corps de Flourens a été transporté dans la soirée à Versailles.

Le colonel Flourens avait voulu faire marcher la garde nationale de Rueil contre les troupes de Versailles, mais celle-ci a unanimement refusé. Elle a pareillement refusé de marcher avec les troupes de Versailles contre les gardes nationaux.

Voici d'après le compte rendu sténographié de la séance du 4re avril du parlement allemand, le texte des déclarations faites par M. de Bismark au sujet des rapports de l'Allemagne et de la France :

« ... Pour ce qui est de savoir si les affaires extérieures donnent lieu à des négociations, je ne puis encore formuler d'opinion à cet égard. Nous devons attendre encore quelque temps le développement des événements en France. Les gouvernements alliés sont intéressés et résolus à faciliter au gouvernement de la république, avec lequel ils ont conclu la paix préliminaire, sa tâche autant que possible, sans la lui rendre plus possible par une immixion maladroite, dans les affaires intérieures de la France.

Le point de démarcation est dans ce cas difficile à fixer, et il sera plutôt reconnaissable à des yeux français qu'étrangers : l'intention de l'empereur et des gouvernements a donc été jusqu'ici, avant comme après, de s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures de la France et dans la manière dont ce grand peuple voisin entend régler ses destinées futures. (Applaudissent.)

» Quant à savoir si cette résolution peut être réellement exécutée jusqu'à la limite où les intérêts allemands seraient menacés par une plus longue abstention ou si les résultats de la paix préliminaire pourraient être mis en question par cette circonstance qu'un gouvernement de fait, soit le gouvernement actuel ou un nouveau — je ne veux pas dire n'aurait pas le volonté, mais n'aurait pas le pouvoir de mettre cette paix à exécution — l'avenir seul nous l'apprendra.

» Si cette limite devait être atteinte, d'après notre conviction, qui puise son point d'appui dans la situation générale de l'Europe, aussi bien que de la France, nous mettrions fin avec regret, mais avec la même résolution que nous avons montrée jusqu'ici, à l'épilogue de la guerre. » (Profonde émotion dans toute l'assemblée.)

L'état-major prussien a adressé la dépêche suivante aux autorités militaires de Berlin :

Compiègne, 3 avril, 10 h. du soir.

Le combat principal a eu lieu au sud, près de Châtillon et de Fontenay aux-Roses. Flourens aurait été fait prisonnier avec 8,000 hommes.

Le Mont-Valérien est aux mains de Versailles. Le commandant, suspect, avait été remplacé dans la nuit. Les prisonniers parisiens ont été fusillés sur-le-champ.

Le Mont-Valérien a pris une part très-heureuse au combat. Pertes des Parisiens considérables. Les efforts des insurgés ont surtout échoué, grâce aux position fortifiées établies par les Allemands.. (*Gazette de Cologne.*)

L'*Agence Havas* communique aux journaux la dépêche suivante :

Berlin, 3 avril.

La nouvelle du *Times*, suivant laquelle M. Thiers aurait payé 500 millions sur l'indemnité due à la Prusse, est dénuée de tout fondement.

La France n'a encore rien payé de l'indemnité de guerre ; elle est même encore en arrière de 48 millions en plus qu'elle doit pour frais d'entretien des troupes allemandes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

A la séance de nuit du 3 avril, M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, a fait à l'Assemblée la déclaration suivante :

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. — Messieurs, j'ai très-peu de mots à adresser à l'Assemblée ; mais les faits que je dois lui communiquer sont tellement satisfaisants, s'il y a quelque chose de satisfaisant dans une guerre civile, sont, dis-je, tellement satisfaisants, que la brièveté du récit n'en saurait diminuer l'importance.

Quelques voix. — Plus haut ! On n'entend pas !

M. le chef du pouvoir exécutif. — J'en demande pardon à l'assemblée, mais ma voix est éteinte ; je suis extrêmement fatigué, et il me serait difficile de me faire entendre à une grande distance de cette tribune. (Ecoutez ! écoutez !)

Hier, tout le monde le sait, nous avons eu un combat à soutenir contre des malheureux qui, égarés par des pervers, veulent faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère.

L'armée a prouvé qu'elle avait le sentiment profond du devoir et qu'elle avait, comme le pays, l'intelligence de la situation. (Très-bien ! très-bien !) Elle a montré un élan et une vigueur remarquables ; elle a enlevé les positions de Courbevoie, le barricades qui couvraient le pont, de la manière la plus vive et avec une grande décision, et les insurgés ont dû se retirer en toute hâte.

Il était facile de prévoir que cette action en amènerait une seconde. Depuis plusieurs jours, les insurgés avaient le projet d'attaquer les positions de Versailles : le combat d'hier les a décidés. Cette nuit, quelques renseignements qui m'étaient parvenus m'avaient donné la certitude que de grand matin, allait s'engager une action qu'on chercherait à rendre décisive.

Dès une heure du matin, les ordres ont été donnés en conséquence. Le reste de la nuit a été consacré à prendre les dispositions nécessaires ; à six heures du matin, toutes nos divisions étaient en ligne sur les divers points qui devaient être attaqués. En effet, la position de Versailles a été attaquée de deux côtés : au nord, à Courbevoie, Nanterre, Rueil, Bougival ; à midi, entre Meudon, la redoute de Châtillon et le Petit Bicêtre.

Le général Vinoy s'est rendu de sa personne sur le théâtre de l'action, et quatre brigades ont été portées en avant. Le Mont-Valérien, dès qu'il a aperçu les masses de l'insurrection se diriger vers Nanterre et Rueil, a ouvert le feu et il a causé à l'ennemi des pertes sensibles. Néanmoins les positions ont été abordées, et les assaillants ont été repoussés avec une extrême vivacité et mis bientôt en fuite.

La cavalerie, portée en avant par le général Vinoy, les a fait reculer et évacuer le terrain. Un de leurs principaux chefs a succombé dans cette rencontre.

D'une autre part, les insurgés étaient en force à Meudon. Là, l'attaque a été très-sérieuse. Les gendarmes se sont conduits héroïquement ; ils ont enlevé avec peu de pertes, mais enfin avec quelques pertes, la position de Meudon, et ils en sont restés les maîtres.

A droite, vers le Petit-Bicêtre, les divisions de réserve sont arrivées très-peu avant la fin du jour, et l'on n'a pas eu le temps d'achever les opérations. Les insurgés se sont repliés en perdant beaucoup de monde, mais ils sont restés dans la redoute de Châtillon. (Mouvement.)

Il était trop tard pour les y attaquer, mais c'est une position où ils ne peuvent pas tenir. Ils ont évacué toute la campagne environnante jusqu'aux murs de Paris ; ils sont partout en fuite, et il suffira demain de quelques coups de canon sur la redoute de Châtillon pour qu'il n'y ait plus un seul insurgé tenant la campagne.

Toujours est il que la journée d'aujourd'hui a été très-heureuse, et j'espère que ces malheureux égarés par des malfaiteurs finiront par comprendre, — j'entends ceux qui n'ont pas commis de crimes, qui ne sont coupables que d'égarement, — finiront par comprendre qu'une ressource leur est laissée, celle d'implorer la clémence du gouvernement légal, qui ne leur fera pas défaut, s'ils veulent déposer les armes. (Marques d'approbation. — Rumeurs sur quelques bancs à droite.)

Messieurs, il ne peut pas y avoir d'indulgence pour le crime, il ne peut y en avoir que pour l'égarement.

Au reste, l'assemblée peut être en parfaite sécurité : force restera à la loi. L'armée, je le répète, comprend ses devoirs et se tient à leur niveau. J'espère que l'assemblée demeurera dans un complet repos d'esprit et nous laissera combiner le reste des opérations, avec les soins, avec l'application, et, permettez-moi de le dire, avec la prudence que nous avons cru devoir y apporter jusqu'ici. (Très-bien ! très-bien ! — Vifs applaudissements.)

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, se lève pour parler.

M. le président. — La parole est à M. le ministre de l'instruction publique.

M. le ministre de l'instruction publique. — Je voulais seulement dire ceci à l'assemblée, — et M. le président du conseil m'en a chargé, il doit être bien entendu, — tout le monde le prévoit, — que les militaires qui ont été blessés aujourd'hui et hier seront traités comme les hommes qui sont blessés en campagne devant l'ennemi, et que rien ne sera épargné de tout ce qu'on pourra faire pour adoucir leur situation et leur montrer la reconnaissance du pays. (Vive approbation.)

Au début de la séance d'hier jeudi, on attendait une interpellation sur des pourparlers qui auraient été engagés entre des délégués de la commune et le gouvernement.

Vérifications faites, les prétendus délégués n'étaient que des individualités animées d'excellentes intentions, mais n'ayant aucun mandat pour traiter.

M. le ministre de la justice a présenté un projet de loi afin d'abréger les formalités pour juger les individus pris les armes à la main. L'urgence a été votée.

Puis la Chambre a continué la discussion de la loi municipale.

COMPIÈGNE

On vient de publier la liste des députés dits de la gauche républicaine qui se réunissent à Versailles, dans la salle du Jeu-de Paume. Nous y lisons les noms de plusieurs députés de l'Aisne, mais pas un seul de l'Oise.

Par arrêté du chef du pouvoir exécutif de la République française, président du conseil des ministres, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur :

M. Fauthier, préfet intérimaire du département de la Manche, a été nommé préfet du même département.

M. Choppin, préfet de police par intérim, a été nommé préfet du département de l'Oise.

M. Audoy, préfet du département de Lot-et-Garonne, a été nommé préfet du département de l'Aisne.

M. Albert de Nadaillac a été nommé préfet du département des Basses-Pyrénées.

M. de Rambuteau, ancien maître des requêtes, a été nommé préfet du département du Pas de Calais.

M. Moisand (Horace), licencié en droit, employé au ministère de l'intérieur, est nommé conseiller de préfecture dans le département des Basses Alpes.

A Monsieur le directeur du *Progrès de l'Oise*.

Baugy, le 5 avril 1870.

Monsieur le directeur,

Je lis dans le *Progrès de l'Oise* le programme du Comité républicain de Compiègne.

Je crois fermement avec lui qu'un gouvernement républicain peut se fonder en France et que ce sera là, non-seulement pour notre pays, mais encore pour l'Europe, le gouvernement de l'avenir.

Je regrette que le programme de la future république, tel que le formule le Comité de Compiègne, présente une lacune qui compromettrait sa durée, je veux dire la reconnaissance d'une loi supérieure aux lois humaines et souveraine régulatrice de ces lois.

Il n'y a aujourd'hui que deux formes de gouvernement applicables aux mœurs et à l'esprit modernes ; une royauté parlementaire ou une république parlementaire.

Si la royauté parlementaire a pu se perpétuer dans un grand état, l'Angleterre, c'est qu'elle y avait pour base une puissante aristocratie.

Elle ne s'est jamais établie solidement en France sur le terrain mouvant de la démocratie. On ne rencontre pas dans le monde une royauté parlementaire ayant cette base et se perpétuant.

On y voit, au contraire, deux états républicains paisibles, actifs et prospères, quoique dans les conditions les plus diverses d'étendue, de puissance, de mœurs et de climat, la grande République des Etats-Unis d'Amérique et la petite République helvétique, reposant l'une et l'autre sur la démocratie.

L'état social de la France, essentiellement démocratique, n'est aujourd'hui, pour la même raison, compatible qu'avec la forme républicaine.

Mais, en adoptant cette Constitution, n'hésitons pas à proclamer, en même temps, les principes supérieurs qui seuls peuvent lui imprimer le mouvement et la durée, nous ressouvenant que Dieu, après avoir formé d'argile la plus sublime de ses créatures a complété son œuvre en lui donnant le souffle de vie.

La France espère à un gouvernement qui lui assure la sécurité, la légalité, une sage liberté, l'ordre intérieur, la paix et qui garantisse la protection énergique de tous ses intérêts légitimes ; le jour où elle sera convaincue que la République peut lui donner tout cela, elle sera sincèrement républicaine. Mais pour qu'elle ait cette conviction, il faut qu'elle voie à la tête de ses affaires des hommes dignes de son estime et investis de sa confiance, des hommes de cœur et d'honneur dont la sagesse et le patriotisme soient éprouvés.

L'Assemblée nationale compte dans son sein un grand nombre de ces hommes. Que, répudiant généreusement tout esprit de parti, ils s'unissent dans un sentiment de viril dévouement à leur pays, et la République qu'ils fonderont jetera promptement de profondes racines dans le sol démocratique si bien préparé pour les recevoir.

Une telle République dirigée par de tels républicains aura seule la force de vaincre et de discréditer à jamais la fausse République et les faux républicains qui en sont la honteuse parodie.

Mais elle doit, je le répète, commencer ainsi que son illustre aînée des Etats-Unis, par affirmer hardiment les hautes notions sous lesquelles tout gouvernement asseoie sur sa base, à savoir :

Le respect de Dieu et de ses lois ;

L'honnêteté publique ;

La dignité des mœurs ;

Les droits de la morale ;

Un ardent patriotisme et un sentiment élevé des devoirs chez les citoyens.

Tout cela est véritablement confirmé dans ces deux mots : *République chrétienne.*

Le reproche que je me permets d'adresser au programme du Comité de Compiègne, c'est de ne prononcer que l'un de ces deux mots.

Vous voulez la République, mais vous ne montrez pas comment vous la ferez vivre.

Qu'on lui imprime le caractère générateur que j'indique et j'affirme qu'elle vivra.

Veuillez agréez, etc.

Vte DE TOCQUEVILLE.

Hier jeudi, à deux heures, a eu lieu, au collége de Compiègne, la proclamation des prix d'excellence. En voici la liste :

Enseignement secondaire classique.

Philosophie. — Prix : Cottenet Maurice ; acc. : Du Lac René.

Mathématiques élémentaires (2e année). — Prix : Bullot Léon ; 1er acc., Lambin Louis ; 2e acc., Choron Paul.

Mathématiques élémentaires (1re année). — Prix : Dufour Eugène ; acc. : Vimeux Emile.

Rhétorique. — Prix : Bregeault Julien ; acc. : De Labrunerie Gaston.

Seconde. — Prix : Dusuzeau Léon ; 1er acc., Poulain Gaston ; 2e acc., Collaye Jules.

Troisième — 1er prix : Trouvelot Félix ; 2e prix : Lemaire Philémon ; 1er acc., Barbillion Frédéric ; 2e acc., Mocquet Albert.

Quatrième. — 1er prix : Lécala Fernand ; 2e prix : Foirest Edmond ; 1er acc., Véron Désiré ; 2e acc., Fouliéron Ernest ; 3e acc., Ancel Félix.

Cinquième. — 1er prix : Debeaupuis Gaston ; 2e prix : Orens Gustave ; 1er acc., Lequeux Georges, 2e acc., Laffiley Louis.

Sixième. — Prix : Serrin Alexandre ; acc. : Barbillion Lucien.

Septième. — 1er prix : Réau Charles ; 2e prix : Prévost Eugène ; 1er acc., Langlois Victor ; 2e acc., Villard Georges.

Huitième. — Prix : Mesnil Henri ; 1er acc., Tellier Maurice ; 2e acc., Valliez Léon.

Enseignement secondaire spécial.

4e année. — Prix : Rançon Maurice ; acc. : Testard Emile.

3e année. — Prix : Vessière Georges ; acc. : Triboulet René.

2e année. — 1er prix : Delahaye Emile ; 2e prix, Vervel Emile ; 1er acc., Gronier Auguste ; 2e acc., Dufour-Sebastien ; 3e acc., Turlin Georges.

1re année. — 1er prix : Ménouvrier Léon ; 2e prix, Dupont Jules ; 1er acc., Legrand Louis ; 2e acc., Conseil Jules ; 3e acc., Leconte Gaston ; 3e acc., Rosier Jules.

Année préparatoire. — Prix : Nazart Paul.

Enseignement primaire élémentaire.

1re Division. — Prix : Legrand Henri ; acc. : Debail Emile.

2e Division. — Prix : Lemer René ; acc. : Mercier Paul.

3e Division. — Prix : Dupré Maurice acc. : Louvart Félix.

Les trains partant de Paris, se dirigeant sur Saint-Denis sont l'objet d'une visite très scrupuleuse de la part des autorités prussiennes.

Cette visite à pour but de s'assurer qu'il n'y a pas d'armes ni de munitions dans les wagons.

Mardi, par le train de midi un quart, quatre membres de la Commune avaient pris le train dans l'intention de se rendre à Compiègne. Ils ont été arrêtés par les Prussiens et contraints de retourner sur leurs pas,

Vers quatre heures de l'après-midi, un lieutenant attaché sans doute à l'état-major de la Commune, arrivait de Saint-Denis, en calèche à deux chevaux, accompagné de quatre cavaliers vêtus de vareuses noires ; ceinture rouge en laine et pantalon de velours marron.

Cet officier se rendait à la gare pour y attendre ceux qu'il croyait partis pour Compiègne, et qui devait retourner à ce moment.

La foule s'est précipitée sur leur passage, et les a accompagnés jusqu'à la gare. Tous les abords de la gare, le pont du canal, les rues voisines étaient encombrées de monde.

Il a fallu requérir le poste de la gare pour éloigner les curieux.

Les officiers prussiens venus de tous les points du quartier se sont avancés et ont pénétré dans la gare. Ils en sont bientôt sortis suivis de l'officier de la Commune.

Celui-ci est remonté dans sa voiture et un officier supérieur prussien a fait monter à côté du cocher un sous-officier et a intimé l'ordre de marcher au pas.

La voiture s'est dirigée vers la place

Nouveau service du chemin de fer.

A partir de demain samedi, 8 avril, le chemin de fer inaugure un nouveau service ayant trois trains allant à Paris et trois trains venant de Paris, et desservant les stations.

Voici le service :

Trains venant de Paris.

Départ de Paris.	Arrivée à Compiègne.
7 h. 10 matin	9 h. 57 matin.
Midi 20	3 07 soir.
10 soir.	1 30 matin.

Trains allant à Paris.

Départ de Compiègne,	Arrivée à Paris.
8 h. 06 matin.	10 h. 55 matin.
1 02 soir.	3 55 soir.
3 10 soir.	5 45 soir.

Le trajet a lieu par Pontoise.

Ressons-sur-Matz. — On écrit au *Progrès de l'Oise* :

« Je vous serai obligé de rectifier votre compte-rendu de l'incendie de l'hôtel de ville de Ressons.

« Cet accident est attribué au poste prussien qui montait la garde à la mairie.

« La perte est évaluée à 7,250 fr., et non à 1,200 fr.

« Les archives les plus précieuses, conformément aux instructions ministérielles, sont déposées au secrétariat de la mairie, à 500 mètres de l'hôtel de ville. D'ailleurs, grâce à l'intelligence des voisins de l'incendie, la meilleure partie des archives de la mairie ont été enlevées au premier moment ; et, avec le concours dévoué de MM. Bertin Leu, Louis Delanef et Ancellin Miltiade, etc., je suis arrivé à temps encore pour sauver les *Bulletins des Lois* et la collection du *Moniteur universel*, qui restaient dans les casiers.

« Veuillez agréer, etc.

« L.-A. BENAUT,
« Secrétaire de la Mairie. »

CLERMONT. — *Incendie du Moulin à vapeur.* — Dimanche soir, vers 9 heures un quart, un incendie, qui a pris bientôt des proportions considérables, s'est déclaré au moulin de M. Hyacinthe Queste, situé derrière la gare de Clermont.

L'alarme fut vite donnée en ville. En peu de temps les compagnies de pompiers de Clermont, de la Maison de santé de MM. Labitte et de la prison centrale, arrivèrent sur le lieu du sinistre et prirent immédiatement les mesures les plus efficaces pour circonscrire les ravages de l'incendie.

Les pompiers d'Agnetz, Breuil-le-Vert, Breuil-le-Sec, Etouy, Fitz-James, Nointel, vinrent se joindre aux travailleurs. Mais les efforts les plus courageux devaient rester stériles. Avec une incroyable vigueur, le feu avait alors gagné la totalité du bâtiment, et c'est aux prix des plus grands dangers qu'on put sauver une faible partie du mobilier de la maison d'habitation. On fut également assez heureux pour faire sortir de l'écurie, entourée de flammes, les chevaux qui s'y trouvaient, mais tous les harnais furent entièrement brûlés.

Après ce sauvetage, il fallut se résoudre à abandonner au terrible élément des quantités de grains et de farine dont l'approvisionnement, par suite du ralentissement subit des affaires, était considérable au moulin.

C'est le cœur navré que l'on assistait en spectateur impuissant à ce terrible incendie. L'eau, qu'il eût fallu déverser à torrents pour maîtriser le feu, faisait à peu près défaut. On s'en procurait difficilement et lentement à la gare. Là, comme à l'incendie qui a dévoré récemment la filature de M. Tellier, ce n'était pas les bras et la volonté qui manquaient. C'est faute d'avoir eu de l'eau en suffisante quantité que deux usines parmi les plus actives de notre ville, sont aujourd'hui complétement détruites.

Au plus fort de l'incendie, alors que des torrents de flammes sortaient de tous côtés et que des milliers d'étincelles s'élevaient pour tomber en gerbes, on eut les plus grandes inquiétudes pour la gare aux marchandises et l'usine à gaz qui sont contiguës au moulin. Le travail des pompiers eut alors pour but unique de préserver ces bâtiments du danger imminent qui les menaçait. On ne peut sans effroi, songer aux terribles conséquences que pouvait amener l'incendie se propageant dans l'usine à gaz.

Le propriétaire de l'immeuble est M. Pain, banquier à Clermont. Le mécanisme et les accessoires appartenaient à M. Queste.

On estime que la perte totale ne sera pas moindre de 140,000 fr., qui seront à peu près couverts par une assurance au *Phénix*.

Les causes de ce sinistre ne sont pas encore connues, on sait seulement que le feu a pris naissance dans un bâtiment, servant d'habitation, adossé à l'usine. — Alexandre TOUPET.

(*Journal de Clermont.*)

BULLETIN COMMERCIAL

Marchés du département de l'Oise

BEAUVAIS, 1er avril. — Notre franc-marché était bien garni, malgré cela il y a une hausse sensible à signaler sur toutes les céréales exposées à la vente.

Les blés ont augmenté de 1 fr. 47 à 1 fr. 68, le méteil de 1 fr. 38, le seigle de 1 fr. 25, l'orge de 1 fr. 29 et l'avoine de 77 c., le tout par hectolitre.

Le pain a augmenté de 3 c. par k.

Blé de mars de 50 à 52 fr. 50 l'hect.

Blé, l'hect., 6[illegible]-8. Moison 24 31. Méteil 22 28. Seigle 19 ... Orge 20 88. Avoine 15 50. Bisaille 32. Vesce d'été 37 à 50 ... Haricots 75 à 80. Pommes de terre 6-7 ... Paille (les 100 bottes) 50-[illegible]0. Foin (id.) 90. Luzerne (id.) 100. — Pain, le kil., 1re qté 44 c. 2e qté 39 c.

CLERMONT, 1er avril. — Apport ordinaire, affaires difficiles à engager sur toutes les sortes de grains, à cause des prétentions de la culture ; les blés ont haussé de 55 c., le méteil de 84 c., le seigle de 1 fr. 66 et les avoines de 66 c. à 1 fr. 8 par hect. Orge stationnaire.

Blé, l'hect., 1re qté 27 22, 2e 26 11, 3e 25 ... Méteil 23 06. Seigle 18 61. Orge 21 11. Avoine 1re qté 15 33, 2e 14 16, 3e 13 ...

Pain, le k., 1re qté 45 c., 2e qté 40 c.

CREPY, 1er avril. — Notre marché de ce jour était ordinaire ; la vente a été sans animation malgré la hausse de 50 c sur les blés et de 1 fr sur l'orge ; par contre, l'avoine a baissé de 1 fr.

Froment, 100 k., 1re qté 29 25, 2e qté 27 [illegible] 3e qté 26 27. Orge 24 64. Avoine 1re qté 14 [illegible] 2e qté 12 54.

Pain, le k., 1re qté 45 c., 2e qté 40 c.

MERU, 31 mars. — Marché bien garni ; affaires très actives ; le blé a haussé de 10 c., le méteil de 81 c., le seigle de 3 fr. 43 et l'orge de 2 fr. 13 [illegible] Avoine calme, mais sans changement.

Blé, l'hect., 28 83. Méteil 25 83. Seigle 19 [illegible] Orge 21 41. Avoine 16 66. Pain, 1 k., 45 ..40...

PONT, 31 mars. — Marché très ordinaire en tous grains ; affaires très actives ; les blés ont haussé de 2 fr. 25 et le méteil de 1 fr. 50 par h. Autres grains fermes, mais sans variation.

Blé, l'hect., 25 20-28 10. Méteil 22 65-... Seigle 16 35-.. ... Orge 22 40-.. ... Moisson .. ..-.. ... Farine, 157 k., ...-.. ... Avoine, 1 h., 13 75-14 85. Pain, le k., 40-45.

SENLIS, 28 mars. — Approvisionnement faible, la vente s'est faite lentement aux cours précédents.

Blé, l'hect., 24 15-27 35. Seigle 15 10-... Avoine 13 50-16 55. Pain blanc, le k., 46, bis 41

Marchés limitrophes.

AMIENS, samedi 1er avril :

Blé, l'hect, 25 50-27 50. Seigle 19 ... Orge 17 50. Avoine 15 ... Escourgeon 15 ... Farine 100 k., 42 à 49 fr.

SAINT-QUENTIN, samedi 1er avril :

Blé, 100 k. 1re qté 38 15, 2e 37 ... Orge d'hiver 30 ... Avoine, l'hect., 1re qté 13 .., 2e 12 .. Farine, 10 k., 1re qté 54 .., 2e 52 ... Foin 21 [illegible] paille 14 20.

Etude de Me **Quentin**, notaire à Tracy-le-Mont.

VENTE MOBILIÈRE

Au presbytère de **Rethondes**,
Le **Mardi de Pâques, 11 Avril** 1871,
dix heures du matin,
Consistant notamment en :
Pendules, tableaux, orgue, tables, buffets, armoires, chaises, bureau, vaisselle, matelas, bois de lits, linge, etc., etc.
MM. les ecclésiastiques seront admis à traiter à l'amiable des objets les concernant, le lundi, veille de la vente, de deux heures à six heures du soir.
Au comptant.

Etude de M. **Jossiez**, huissier à Compiègne.

5,000 BOTTES DE LUZERNE 1re QUALITÉ

A VENDRE aux enchères,
En masse ou par lots de 25, 50 ou 100 bottes, au gré des amateurs,
à SEPT-VOIES, commune de Baugy, près Compiègne
(Ferme de M. Tassart),
Le Dimanche 16 Avril 1871,
heure de midi.

Etude de M. **Demonchaux**, huissier à Attichy.

A VENDRE

Aux enchères,
En la ferme de M. POIRÉE,
A SAINT-ÉTIENNE
LE LUNDI DE PAQUES, 10 AVIL 1871
à midi,
Une machine à battre, 50 mètres cubes d'engrais, 50 tonnneaux, bois, chantiers & divers objets mobiliers.

A VENDRE

Aux enchères,
Par suite de la faillite de M. DEJONCIÈRES,
A COMPIÈGNE
Au Marché-Franc, place St-Germain,
LE SAMEDI 15 AVRIL 1871
à midi précis,
Par le ministère de Me **Davesne**, commissaire-priseur à Compiègne,
Savoir :
1° CINQ BONS CHEVAUX
de trait et d'attelage,
ET
2° UN PORC GRAS
Expressément au comptant et à la charge du décime.

A VENDRE
UNE GRANDE QUANTITÉ
DE
LARD SALÉ
Première qualité, à **2 fr. 40** le kilo,
ET DE
CAFÉ BRULÉ
Bonne qualité, à **2 fr. 50** le kilo,
Provenant des approvisionnements de la ville de Soissons.
S'adresser à la mairie de cette ville.

A LOUER DE SUITE
et séparément,
à Tracy-le-Mont (Oise),
LE MOULIN A EAU
du Carbonnel,
Ayant trois paires de meules ; bonne chûte d'eau ; très bien placé ;
ET LA
FERME DE BERNANVAL
Avec 63 hectares de terre et 16 hectares de friche.
S'adresser, pour le tout, à M. **Tricot**, gé